

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE D'AUBIN

SEANCE DU 25 JUILLET 2024

Date de la convocation : 19/07/2024

Le vingt-cinq juillet deux mil vingt-quatre, à 15 heures 15, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Madame TEULIER Christine, Présidente du C.C.A.S.

Étaient présents (13) : Mme Christine TEULIER, M. François DERBOIS, M. Maxime GAILLAC, Mme Magali GARRIC, Mme Nicole JANNOT, Mme Séverine MAZARS, Mme Marilyne SALVAN, M. Bernard FABRE, M. Jean-Claude LONCKE, Mme Gisèle NEGRE, Mme Thérèse PICHON, Mme Hélène SOLIS, M. Bernard SOUVERAIN.

Procurations(3) : M. Serge BOSCUS à Mme Magali GARRIC
Mme Michèle JOSEPH-EDMOND à Mme Séverine MAZARS
Mme Michèle PLEINECASSAGNE à Mme Christine TEULIER

Absent(s) et excusé(s) (1) : Mme Annie GUERIN

Était(ent) présent(s) au titre du service : Mme Émilie BEC

Secrétaire de la séance : Mme Émilie BEC

Nombre de membres : 17
Membres présents : 13

Membres en exercice : 17
Membres ayant donné procuration : 3

Votants : 16

DELIBERATION N° : 2024-20

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE 2024 CCAS SAAD

La Présidente,
EXPLIQUE aux membres du conseil d'administration,

que dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'objectifs et de Moyens, le CCAS souhaite obtenir un véhicule de service. Cette dépense est inscrite au « groupe 1 » du budget prévisionnel 2024, au compte 6256 « Missions ».

Cependant, suite à une démarche comparative permettant de comparer l'option « acquisition » à l'option « location » (leasing) de véhicule ; il a été décidé que compte-tenu des besoins du service, l'achat d'un véhicule serait plus adapté. Un véhicule a été identifié pour un prix de 7 790 euros. Il convient donc d'ouvrir une section d'investissement permettant d'amortir le bien.

Sur conseils du service de gestion comptable de Decazeville, et considérant que les mouvements de crédits entre les sections de fonctionnement et d'investissement ne sont pas possibles, le CCAS est amené à réaliser à une opération comptable consistant à anticiper un excédent de fonctionnement (sous consommation de crédits au groupe 1), afin de créer des recettes d'investissement. Le budget devant être voté en équilibre, les dépenses sont également portées à 7 790 euros.

**Le Conseil d'Administration,
Après avoir délibéré,**

ADOPTE

Les ajustements budgétaires portant sur le budget annexe 2024 – du CCAS service prestataire d'aide à domicile, tel que présentés ci-après permettant de créer une section d'investissement.

120785746 Code INSEE	C.C.A.S. AUBIN CCAS AIDE A DOMICILE	DM n°1 2024
-------------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-007 Déficit prévisionnel d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 790.00 €
TOTAL R 007 : Déficit prévisionnel d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 790.00 €
D-2182 Matériel de transport	0.00 €	7 790.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	7 790.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	7 790.00 €	0.00 €	7 790.00 €
Total Général	7 790.00 €		7 790.00 €	

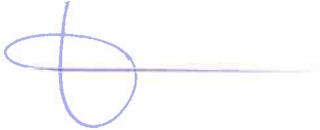
Votes : 16 pour / 0 contre / 0 abstention

Transmission au contrôle de légalité le 31 juillet 2024.

Publiée le 31 juillet 2024.

La Présidente soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

Fait à Aubin, le 30/07/2024
Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance	Président(e) de séance
BEC Emilie 	TEULIER Christine 

